

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 00-0776/MI/SAGR portant creation du centre nation de Tir

n° 00-0776/MI/SAGR

Ministère

Ministère de l'intérieur, des postes et télécommunications

Date de publication

12 août 1990

Numéro JO

n° 15 du 15/08/1990

Date du numéro

15 août 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

le colonel Rousseau president comite bazellles — SP 85014, est autonse a organiser une tombola de 28.000 billets a 250 FD le billet dont le produit est exclusivement destiné au profit du comité national des traditions des Troupes de marine. au cercle des officiers de la garnison de Djibouti. Le contrdle de la loterie sera assuré par une commission comprenant: Président: le directeur de son représentant Membres: le tresorier payeur national ou son remplagant le colonel Rousseau ou son remplagant. Le colonel Rousseau est tenu de se conformer strictement aux dispositions contenues dans la délibération n° 5006e L du 30 juin 1968 portant réglementation des loteries et la loi modificative n° 53/AN/79 du 9 janvier 1979.